

Le rôle de l'Assurance-vie Desjardins
dans la formation du réseau
des sociétés filiales
du Mouvement Desjardins

au CŒUR du Mouvement



au **COEUR**
du Mouvement *depuis*
50 ans

Au sein de la grande famille Desjardins, l'Assurance-vie Desjardins s'est maintes fois signalée par son dynamisme et son sens de l'innovation. Ses initiatives ont d'ailleurs contribué de façon déterminante à la formation du réseau de sociétés filiales qui appartient aujourd'hui aux caisses Desjardins. Rappelons à cet égard que l'AVD est le maître d'œuvre lors de l'achat de La Sauvegarde en 1962, lors de la fondation de la Société de gestion d'Aubigny la même année et lors de la création de l'Institut coopératif Desjardins, en 1963. Cette même année, elle participe très activement à la fondation de l'Association coopérative Desjardins et à l'acquisition de la Société de fiducie du Québec. Elle joue un rôle tout aussi actif dans l'acquisition des Placements collectifs inc., en 1969. C'est son président, Alfred Rouleau, qui pilote, entre 1965 et 1975, le dossier de la construction du Complexe Desjardins.

Des gestionnaires dynamiques

Dans les années 60, l'Assurance-vie Desjardins est une entreprise financièrement prospère qui peut compter sur une équipe de jeunes gestionnaires dynamiques possédant à l'époque des compétences encore peu communes dans le Mouvement Desjardins. Son président Alfred Rouleau assume un leadership très énergique. Il est entouré de collaborateurs compétents comme l'actuaire A.-Hervé Hébert, le comptable Oscar Mercure et l'avocat Jacques de Billy qui partagent sa volonté d'élargir les activités du Mouvement tout en participant davantage à la croissance économique du Québec.

Alfred Rouleau

A.-Hervé Hébert

Oscar Mercure

Jacques de Billy

La Sauvegarde et la Société de gestion d'Aubigny

L'AVD prend part de façon très active à l'acquisition de La Sauvegarde. Alfred Rouleau est au cœur des négociations qui amènent dans le mouvement en 1962 la plus ancienne compagnie d'assurance vie canadienne française et ce sont les principaux gestionnaires, les Mercure, de Billy et Hébert qui imaginent une solution pour contourner les obstacles juridiques qui empêchent la transaction. Constatant que ni les caisses ni l'AVD n'ont, à l'époque, le droit de se porter acquéreur d'une compagnie d'assurance, ils planifient donc la création d'une société de gestion qui agira comme intermédiaire. Incorporée le 12 avril 1962, la Société de gestion d'Aubigny obtient le capital nécessaire à l'achat des actions de La Sauvegarde des dix caisses régionales qui lui prêtent 3,7 millions à un taux de 0,75 %, chacune contribuant en proportion de son actif. L'Assurance-vie Desjardins participe au financement en déposant dans les caisses régionales une somme de 500 000 \$ qui ne rapporte aucun intérêt.

La fondation de la Société de gestion d'Aubigny est une solution temporaire en attendant que le gouvernement accorde enfin au Mouvement Desjardins les pouvoirs d'investir dans des actions de compagnies. Elle sera éventuellement remplacée par l'Association coopérative Desjardins, non sans avoir de nouveau servi d'intermédiaire au Mouvement Desjardins lors de l'acquisition



Remise d'une plaque-souvenir par la Chambre de Commerce régionale Chaudière-Etchemin pour souligner l'entrée de La Sauvegarde dans le Mouvement Desjardins.
De gauche à droite : Clément-Marie Thivierge, maire de Lévis, Alfred Rouleau, président de La Sauvegarde et directeur général de l'AVD, Cyrille Vaillancourt, président de la Société de Gestion d'Aubigny et de l'AVD, Jules Blanchet, président de la Chambre de Commerce régionale Chaudière-Etchemin, Aurélien Roy, M.P., François Adam, directeur général de La Société d'Assurance des Caisses populaires et administrateur de la Société de Gestion d'Aubigny.

de la Société de fiducie du Québec, en 1963. La Société de gestion d'Aubigny sera dissoute en 1977. Quant à La Sauvegarde, elle sera fusionnée à l'AVD en 1990.



La Société de fiducie du Québec



Depuis les années 1940, les dirigeants du Mouvement Desjardins songeaient à la fondation d'une société de fiducie afin d'offrir aux membres des caisses des services de planification testamentaire, de règlement de succession et de gestion de biens et, du même coup, de retenir au sein du Mouvement les sommes reçues en héritage par les membres ainsi que les sommes versées aux héritiers par l'Assurance-vie Desjardins. On envisageait aussi d'utiliser les pouvoirs d'une société de fiducie pour acquérir un important bloc d'actions d'une banque qui pourrait devenir l'agent financier des caisses auprès des chambres de compensation et de la Banque du Canada. Craignant de déplaire aux milieux de la haute finance, le gouvernement refusait cependant d'accorder aux caisses populaires tous les pouvoirs requis pour mettre sur pied une telle société.

L'achat, en 1963, de la Société de fiducie du Québec permet de contourner l'obstacle. Alfred Rouleau est le principal acteur dans cette transaction. Créée en septembre 1962 par un groupe d'hommes d'affaires québécois, la Société de fiducie du Québec n'arrivait pas à regrouper le capital dont elle avait besoin pour entrer en activité. C'est ce qui amène son principal organisateur, Émile Colas, à prendre la déci-

sion de céder sa charte au Mouvement Desjardins. Il en fait la proposition à Alfred Rouleau qui, dès lors, se fait le promoteur de la transaction et l'intermédiaire entre les deux parties. Les négociations se déroulent rondement et, le 31 janvier 1963, la Société de fiducie du Québec, qui deviendra plus tard la Fiducie Desjardins, entre dans la famille Desjardins par l'intermédiaire de la Société de gestion d'Aubigny qui souscrit 600 000 \$ au capital social de la compagnie. Le Mouvement Desjardins n'a pas encore le pouvoir d'investir dans cette société de fiducie et d'en devenir propriétaire mais le gouvernement adopte, en mars de la même année, une nouvelle loi qui change les perspectives. La *Loi sur les caisses d'épargne et de crédit* accorde en effet aux caisses le pouvoir de souscrire des parts sociales dans une société de gestion coopérative qui pourra être mise sur pied en vertu de la nouvelle loi des associations coopératives. La solution est loin d'être limpide mais le Mouvement possède désormais les outils juridiques nécessaires à son expansion.



Présentation du rapport annuel de la Société de fiducie du Québec, 1967. Jean-Marie Couture, directeur général, Émile Colas, secrétaire et L.-Édouard Marier, président.

L'Association coopérative Desjardins



Les dirigeants de l'AVD sont étroitement mêlés à la suite des événements. Peu de temps après l'adoption de la nouvelle loi, un comité est mis sur pied. Alfred Rouleau, Oscar Mercure, A.-Hervé Hébert et Jacques de Billy se joignent à Paul-Émile Charron et Émile Colas dans le but de fonder une coopérative de gestion qui remplacera la Société de gestion d'Aubigny et rendra possible le financement et la prise de contrôle des filiales par les caisses populaires. La structure, une société de portefeuille de type coopératif, est tout à fait nouvelle, et ses concepteurs n'hésitent pas à la considérer comme « une étape historique qui [est] l'aboutissement naturel de la croissance continue et positive du Mouvement Desjardins ».



Émile Girardin, président 1969-1975.

L'Association coopérative Desjardins est fondée le 15 juillet 1963. La déclaration d'association est signée par des employés du Mouvement Desjardins, dont la plupart relèvent de l'Assurance-vie Desjardins et de

La Sauvegarde. Elle commence ses activités en janvier avec comme président Cyrille Vaillancourt. L'actuaire de l'Assurance-vie Desjardins, A.-Hervé Hébert, est nommé directeur général. Pendant plusieurs mois, ce dernier, accompagné d'Alfred Rouleau, de Paul-Émile Charron et d'Oscar Mercure, rencontre les dirigeants des caisses populaires pour les renseigner sur la nouvelle filiale et les intéresser à la campagne de financement. Afin d'acquérir La Sauvegarde, la Société de fiducie du Québec et La Sécurité, propriétés de la Société de gestion d'Aubigny, et de leur assurer une capitalisation adéquate, l'Association coopérative Desjardins a besoin d'environ 6 millions de dollars, un objectif augmenté à 9 millions en raison du succès obtenu dans la campagne de financement. Finalement, la première campagne obtient près de 8 millions de dollars dont 90 % du total provient des souscriptions des caisses populaires⁴. L'Assurance-vie Desjardins investit pour sa part 150 000 \$, répartis moitié-moitié en parts sociales et en capital-actions.

L'Association coopérative Desjardins sera dissoute dans les années 1970 lorsque la loi permettra à la Fédération des caisses populaires d'assumer les mêmes fonctions.

L'Association coopérative Desjardins sera dissoute dans les années 1970 lorsque la loi permettra à la Fédération des caisses populaires d'assumer les mêmes fonctions.

Caisses populaires:	
St-Narcisse	20,000
St-Jean-Baptiste de Drummond	50,000
La Visitation, Yamaska	25,000
St-Sévère, St-Maurice	30,000
St-Paul de Chester, Arthabaska	15,000
St-Edouard, Maskinongé	25,000
Ste-Croix, Shawinigan	50,000
St-Gérard, Yamaska	100,000
St-Norbert, Arthabaska	20,000
St-Thomas de Caxton	14,000
St-Félix de Kingsey	20,000
La Pointe du Lac	20,000
St-Pierre de Drummond	15,000
St-Boniface de Shawinigan	10,000
Ste-Clotilde de Horton	15,000
	40,000
	25,000
	50,000
	10,000
	10,000
	9,000
	12,000
	15,000
	14,000
	10,000
	1,000
	12,000
	6,000
	10,000
	5,000
	8,000
	6,000
	400
	500
	2,000
	1,000
	200
	1,000
	2,000
	2,000
	3,000
	5,000
	200
	3,000
	200



les placements collectifs inc.

L'AVD n'est pas étrangère à l'acquisition, en 1969, d'une entreprise de fonds communs de placements appelée Les Placements collectifs et qui permet au Mouvement Desjardins de renforcer ses positions dans ce domaine. Fondée en juillet 1956 à l'instigation de Paul-Émile Charron, la société offre des fonds de placement uniquement canadiens-français, créés dans le but de conserver au Québec les épargnes versées jusqu'alors aux entreprises de fonds de placement canadiennes-anglaises ou étrangères. René Paré, président de la Société des Artisans et de la Chambre de Commerce de Montréal, en est le premier président, secondé par Paul-Émile Charron à la vice-présidence et par Alfred Rouleau qui siège au conseil d'administration.

encore peu occupé par les Canadiens français fait d'elle « un symbole de libération économique⁵ » au même titre que La Sauvegarde.

Les Placements collectifs inc. sont achetés par la Société de fiducie du Québec, l'Assurance-vie Desjardins et La Sauvegarde pour une somme de 1,5 million. La première fournit 40 % des fonds, et les deux compagnies d'assurance souscrivent chacune environ 30 % du coût total, le maximum autorisé alors par la *Loi sur les assurances*⁶. L'Assurance-vie Desjardins et La Sauvegarde investissent dans les Placements collectifs en prévision d'un élargissement de leurs pouvoirs en matière d'offre de service, dont celui de vendre des fonds de placement. Cependant, comme dans le cas de La Sauvegarde, des motifs nationalistes jouent fortement en faveur de l'acquisition de la société.

Le 8 août 1973, l'AVD et La Sauvegarde se départiront de leurs actions dans les Placements collectifs au profit de la Fiducie du Québec, qui deviendra l'unique propriétaire.



En 1968, elle a un actif global d'environ 62 millions, réparti dans quatre fonds distincts. La réussite de cette société dans un domaine

L'Institut coopératif Desjardins



Institut coopératif Desjardins, 1965. À l'arrière-plan, siège social de l'AVD.

L'Assurance-vie Desjardins poursuit son engagement dans la diversification des activités du Mouvement Desjardins en se faisant l'instigatrice de la fondation de l'Institut coopératif Desjardins, un centre de formation au service des membres et des employés du Mouvement.

À partir des années 1950, les besoins en formation et en éducation coopérative et sociale des membres et des employés des caisses populaires, comme des employés des autres filiales du Mouvement, ne cessent de croître. De son côté, l'Assurance-vie Desjardins organise des sessions de formation pour son personnel. Le service des relations publiques, dirigé par Gérard Barbin, s'occupe aussi de la formation au moyen de conférences prononcées lors des assemblées annuelles de l'entreprise. Devant les besoins croissants et la nécessité de mieux coordonner les efforts, certains dirigeants envisagent, au début des années 1960, d'établir un centre de formation au bénéfice du Mouvement Desjardins. Alfred Rouleau, toujours à l'affût afin de doter le Mouvement de meilleurs outils et fermement convaincu des bienfaits de la formation et de l'éducation, présente en octobre 1962 un projet de centre de formation de grande envergure. Un comité est mis sur pied pour en faire l'étude et le bonifier à la lumière d'expériences semblables menées à l'étranger. En décembre de la même année, le projet est

approuvé par l'AVD et, un an plus tard, le nouveau centre de formation est prêt à accueillir ses premiers stagiaires.

L'Assurance-vie Desjardins et La Sauvegarde ont financé entièrement le projet qui a coûté près de 785 000 \$. En décembre 1963, elles vendent le centre de formation à une association coopérative formée le 13 novembre 1963 sous le nom d'Institut coopératif Desjardins et dont les membres sont les caisses populaires, les unions régionales, la fédération provinciale, les entreprises reliées au Mouvement et le Conseil de la coopération du Québec. L'Institut coopératif Desjardins se distingue par son architecture moderne et fonctionnelle destinée à favoriser les échanges et à permettre aux adultes « de se former par eux-mêmes ». Dans les cinq premières années, il accueille près de 25 000 stagiaires venus de tous les milieux et il occupe une place importante dans le domaine de l'éducation des adultes au Québec⁷. Cependant, les problèmes financiers du centre de formation et la coexistence au sein du Mouvement de l'ICD et du service d'éducation de la fédération provoquent des tensions énormes. Finalement, en 1973, les dirigeants de la fédération décident d'intégrer les activités de l'ICD et son personnel pédagogique à son propre service d'éducation⁸.



Rencontre loisirs. Institut coopératif Desjardins, septembre 1964.

Le Complexe Desjardins

L'Assurance-vie Desjardins participe activement à un des grands projets immobiliers du début des années 1970 à Montréal, le Complexe Desjardins. Alfred Rouleau, en tant que président de l'AVD et de La Sauvegarde, puis de la Fédération des unions régionales, dirigera ce dossier jusqu'à sa réalisation en 1975.

Le projet s'élabore au début des années 1960, lorsque la direction de La Sauvegarde désire relocaliser son siège social. Rouleau retient

les services de la firme de Jean-Claude La Haye avec laquelle il avait travaillé dans le projet de l'Institut coopératif Desjardins. Un premier projet inspiré par le nouveau courant de rénovation urbaine et un second, situé sur le site de la Place des Arts, n'ont pas de suite. Alfred Rouleau sollicite alors l'appui d'autres institutions du Mouvement. En 1965, La Sauvegarde, l'Union régionale de Montréal, la Société de fiducie du Québec et La Sécurité s'unissent dans la poursuite des études. Le plan de développement intégré du quadrilatère situé au sud de la Place des Arts, que présente Jean-Claude La Haye, en 1967, est accepté par l'AVD et le groupe des institutions qui ont joint Alfred Rouleau deux ans auparavant.

L'annonce de la construction du complexe par la nouvelle Corporation immobilière Place Desjardins, qui intègre les institutions réunies par Rouleau en 1965, est faite en avril 1970. Le projet comprend trois tours à bureaux et un hôtel, et le coût est évalué à 100 millions de dollars. Cinq ans plus tard, il en aura coûté le double, soit 200 millions.

L'Assurance-vie Desjardins s'engage dès le début à souscrire des fonds pour la construction du Complexe Desjardins. Elle prévoit d'abord investir 300 000 \$ en capital-actions et 2 millions en obligations. En 1976, elle aura finalement déboursé 550 000 \$ en capital-actions et 8,4 millions en obligations de Place Desjardins inc.

Conclusion

L'Assurance-vie Desjardins marque les années 1960 par l'engagement de ses ressources humaines et financières dans la croissance et la structuration du Mouvement Desjardins. Bénéficiant d'une grande autonomie, ses dirigeants prennent des initiatives qui répondent aux besoins grandissants des caisses populaires et de leurs membres en matière de services financiers et de formation, tout en donnant au Mouvement Desjardins les outils nécessaires à une participation plus active au développement économique du Québec. Cependant, l'ajout de plusieurs filiales nécessite une meilleure coordination entre celles-ci, les caisses populaires et les unions régionales. Afin de résoudre ces difficultés, les dirigeants décident de renforcer le pouvoir de coordination de la Fédération de Québec des unions régionales des caisses populaires Desjardins. Une loi, adoptée le 23 décembre 1971, confirme la centralisation du processus de décision au sein du Mouvement Desjardins. Ayant fait preuve d'un grand leadership, il n'est pas surprenant de voir le rôle de président de cette nouvelle structure confié à Alfred Rouleau.



Mai 1972. Levée de la première pelletée de terre par Bernard Pinard, Ministre de la Voirie et des travaux publics, Jean Drapeau, Maire de Montréal, et Alfred Rouleau.

Photo de la maquette de Place Desjardins, avril 1970.



Auteure :

Martine Côté, historienne
Société historique Alphonse-Desjardins
1999

Avec la collaboration de Pierre Poulin

- 1 Deux ouvrages constituent les sources de cet article : Pierre Poulin, *Histoire du Mouvement Desjardins*, tome III : *De la caisse locale au complexe financier, 1945-1971*, Société historique Alphonse-Desjardins, Montréal, Éditions Québec Amérique, 1998, 479 p. ; Marc Vallières avec la collaboration de Christian Laville et Guy Bélanger (plus loin Marc Vallières *et al.*), *Histoire de l'Assurance-vie Desjardins, 1948-1990*, document manuscrit, mars 1996, 418 p.
- 2 Pierre Poulin, *op. cit.*, p. 240.
- 3 *Ibid.*, p. 252.
- 4 Marc Vallières *et al.*, *op. cit.*, p. 301.
- 5 Pierre Poulin, *op. cit.*, p. 254.
- 6 Marc Vallières *et al.*, *op. cit.*, p. 160-161.
- 7 *Ibid.*, p. 297.
- 8 Pierre Poulin, *op. cit.*, p. 305.



Assurance vie
Desjardins-Laurentienne